



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5823^e séance

Lundi 21 janvier 2008, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Ettalhi	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M ^{me} Mladineo
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Soler Torrijos
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6
de la résolution 1770 (2007) (S/2008/19)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/19)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. De Mistura à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/19, qui contient le rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra une déclaration de S. E. M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de S. E. M. Zalmay Khalilzad,

Représentant permanent des États-Unis, au nom de la force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : Cinq mois se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1770 (2007), qui constitue la base d'une participation plus étendue de l'ONU à l'Iraq d'aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui sont impatients de voir, et cela se comprend, comment l'ONU elle-même a progressé dans l'application de cette résolution.

Le mandat conféré au titre de la résolution 1770 (2007) donne une très grande marge de manœuvre à l'Organisation pour jouer un rôle efficace dans le pays. Le défi est de le faire. Je suis arrivé à Bagdad le 11 novembre 2007. J'ai, depuis lors, passé en revue tous les aspects des activités de la Mission afin d'identifier, en collaboration avec le Gouvernement iraquien, les domaines prioritaires où il serait possible d'intensifier nos efforts pour parvenir à des solutions concrètes, la réconciliation nationale étant à la fois le principe directeur et l'objectif final de notre action.

Le premier rapport du Secrétaire général (S/2007/608) sur la résolution 1770 (2007) a indiqué comment l'ONU se préparait à assumer un rôle élargi. Le rapport que je vous présente aujourd'hui au nom du Secrétaire général (S/2008/19) est un compte rendu des activités, orientées davantage sur les résultats, de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Ce n'est plus le moment de parler; il est maintenant temps d'agir. Je vais simplement faire part au Conseil de la vision stratégique globale qui a servi de cadre au programme d'action de la Mission, depuis nos mesures initiales jusqu'aux prévisions à six mois.

Les modalités d'action de la MANUI ont consisté à suivre les tendances qui se font jour et à proposer des initiatives soigneusement choisies et imposées par le moment, en particulier dans les domaines où il est urgent de lancer des processus ou de ranimer les processus existants. Ce faisant, nous avons cherché à être à la fois pragmatiques et opérationnels. La résolution est longue; il nous faut choisir soigneusement les points où nous pouvons avoir un impact et ajouter chaque fois quelque chose d'utile.

Les principaux points qui ont retenu notre attention sont allés du règlement des différends relatifs aux frontières intérieures – un sujet que je vais

aborder – jusqu’à l’aide aux rapatriés et à l’ouverture d’un débat sur le calendrier et les conditions requises pour la tenue d’élections provinciales. Cela parallèlement au maintien d’une attention continue sur le partenariat international avec l’Iraq dans le cadre du Pacte et de la promotion du dialogue régional, qui demeure la priorité fondamentale.

Je voudrais commencer par dire que les activités de l’ONU n’ont pas débuté avec la résolution 1770 (2007). L’ONU n’est pas un nouvel acteur, mais la résolution 1770 (2007) est une nouvelle résolution et, pour nous, un nouveau défi. L’ONU dispose d’une nouvelle équipe élargie en place, que nous essayons d’améliorer, tant en qualité qu’en quantité. Si la sécurité le permet, la nouvelle équipe donnera à la MANUI l’occasion d’apporter son aide à la demande du Gouvernement iraquien, en cette période cruciale.

Je regarde l’Ambassadeur de l’Iraq en disant cela, car c’est notre réelle intention. Tout ce que nous faisons devra permettre d’autonomiser les Iraquiens, tout devra être décidé, par eux et/ou en consultation avec eux et devra viser à leur permettre d’exercer leur pleine souveraineté et d’assumer leurs responsabilités, car ce sont là les deux mots clefs de cette année. Ce sont les Iraquiens qui établissent l’ordre du jour; l’ONU et tous les pays qui le veulent les aideront dans cette tâche – parfois en faisant progresser la situation, mais ce sont les Iraquiens qui demeurent en première ligne.

La nature des principaux défis qui se posent en Iraq n’a pratiquement pas changé. Le terrain politique et sécuritaire demeure complexe et, à première vue, parfois fort redoutable. Les risques et les défis ne nous échappent pas; nous les avons examinés avec nombre de nos collègues par le passé. Nous ne sommes pas à l’abri de leurs effets et nous ne les oublions pas. Mais s’il y avait un moment pour agir, 2008 est bien le moment d’agir avec force, le moment de créer un élan positif.

Nous ne pouvons pas ignorer les améliorations récentes, à la fois en ce qui concerne la sécurité et la situation politique en Iraq. La baisse notable des hostilités peut être attribuée à l’effet cumulatif du déploiement accru des troupes de la force multinationale en Iraq, du cessez-le-feu déclaré par Moqtada al-Sadr – qui, je l’espère, sera reconfirmé, et nous œuvrerons tous en ce sens – du rôle des « conseils de l’éveil » et d’une meilleure coopération avec les pays voisins sur les questions sécuritaires. Permettez-

moi d’ajouter à tout cela l’épuisement des Iraquiens. Le fait que beaucoup d’Iraquiens se fatiguent de voir que la violence n’a mené à rien contribue à améliorer la situation.

Le sentiment qui prévalait à la fin de l’année 2007 était que les progrès politiques ne suffisaient pas à obtenir des progrès en matière de sécurité et à les maintenir. Nous nous sentions tous un peu préoccupés et parfois même frustrés. En effet, en l’absence d’un consensus politique sur les éléments les plus fondamentaux de l’État iraquien – actuellement fragile –, nous ne pourrions pas trouver de solution durable à la sécurité. Nous devons agir sur le front politique.

Cependant, en toute honnêteté, nous avons constaté ces dernières semaines que des mesures timides et attendues de longue date, mais certainement concrètes et dont nous nous félicitons, ont été prises vers la conciliation nationale et un dialogue politique inclusif. Je fais référence ici principalement à l’adoption, le 12 janvier, de la loi sur la justice et la responsabilité. *Mabrouk* pour cela. Cela s’accompagne de signes encourageants d’un dialogue accru entre le Gouvernement et le bloc sunnite et indique que le retour au Gouvernement d’union nationale n’est pas du tout improbable. Nous devons œuvrer en ce sens. Nous devons féliciter le Gouvernement d’avoir promulgué cette loi – et c’est pourquoi j’ai employé le mot *Mabrouk* – qui occupe une place centrale dans les efforts de réconciliation nationale, et d’avoir intensifié ses efforts de sensibilisation.

Le Secrétaire général et la communauté internationale ont souvent parlé d’un moment propice. Et 2008 est ce moment. Le Gouvernement montre clairement qu’il reconnaît l’année 2008 comme l’année qui lui permettra de faire preuve de sa capacité à gérer un État qui bénéficie de l’appui le plus large possible et peut fournir les services de base – c’est le défi auquel nous faisons tous face aujourd’hui – et des garanties sécuritaires, tout en étant appuyé par des institutions crédibles et indépendantes. Lorsque la sécurité s’améliore, la première chose que la population fait, comme nous le faisons tous dans la vie quotidienne, c’est de commencer à demander des services, car la sécurité n’est plus aussi préoccupante qu’elle était auparavant. C’est pourquoi les services essentiels ont cette année une importance cruciale.

Mais cela repose aussi en grande partie sur l’intensification du rythme de la promulgation d’autres

lois essentielles, notamment la loi sur l'amnistie, qui fait aujourd'hui même l'objet d'un débat, la loi sur le partage des revenus et la loi sur les élections provinciales. Il s'agit là de lois essentielles qui doivent voir le jour, tout comme celle qui vient d'être adoptée le 12 janvier.

On ne peut pas laisser le Gouvernement iraquien s'attaquer seul aux défis structurels, politiques et sécuritaires. Nous le savons. Cela nécessite donc l'engagement de l'ONU, l'assistance de la communauté internationale et un nouvel engagement constructif de ses voisins.

Que peut offrir, à l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies? L'ONU profitera-t-elle de son aptitude à parler à toutes les parties? Nous pouvons le faire, et c'est donc ce que nous faisons. Nous sommes dans une position qui nous permet de parler à toutes les parties, officiellement et officieusement. Les seules personnes auxquelles nous refusons de parler sont les membres d'Al-Qaida, car ils ont tué notre personnel et continuent de tuer tout le monde. L'ONU attache une grande importance à son aptitude à parler à toutes les parties, officiellement et officieusement, tout en maintenant son impartialité. Elle peut faciliter des solutions qui exigent des concessions mutuelles, sur la base de sa crédibilité et de sa légitimité internationale. Elle peut également offrir une assistance technique pour renforcer la capacité des institutions nationales, et elle peut aider les divers ministères à assurer les fonctions fondamentales de la gouvernance.

Comment l'ONU a-t-elle concrétisé cet engagement en une action immédiate de quelque nature? La première chose qui s'est faite a trait aux différends relatifs aux frontières intérieures. Je choisis expressément cette question car elle a illustré de la façon la plus encourageante la volonté des autorités irakiennes d'œuvrer de concert au règlement même de la question la plus litigieuse dans un esprit de dialogue national. Comme le Conseil s'en souviendra, la date butoir pour un référendum, fixée à l'article 140 de la Constitution, approchait – le 31 décembre n'était pas loin – et les conditions préalables n'avaient pas été satisfaites. Les autorités exécutives et autres parties intéressées ont agi dans leur intérêt commun – preuve que cela était possible – en vue d'empêcher toute nouvelle déstabilisation d'une situation déjà extrêmement précaire. L'ONU a facilité cela et a finalement été invitée à fournir une assistance technique aux parties intéressées pour trouver une solution pacifique et constructive à certains des

différends relatifs aux frontières intérieures, non seulement à Kirkouk, mais ailleurs également, en particulier dans le nord.

La demande qui nous a été faite d'intervenir dans le lancement d'un processus de règlement des différends dans les six mois concorde avec le mandat qui nous a été confié au titre de la résolution 1770 (2007), qui nous demande notamment de faire exactement la même chose. Elle correspond également à la directive ferme que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a donnée à moi-même et à mon équipe d'être très actifs et de nous engager énergiquement dans des domaines d'action concrets susceptibles d'aboutir à des résultats. C'est pourquoi la MANUI s'est engagée à adopter une approche intégrée en mettant au point des programmes d'assistance technique qui ne portent pas seulement sur la démarcation des frontières mais qui assurent la protection des droits des minorités et s'accompagnent de mesures de confiance. Je serais certainement heureux de faire ultérieurement rapport au Conseil sur les techniques et les approches que nous prévoyons d'adopter afin d'assurer la mise en œuvre de l'article 140.

Le deuxième domaine d'action concerne les rapatriés. Sans préconiser le retour en masse des réfugiés, l'ONU s'est tenue prête à aider ceux qui ont choisi de rentrer dans leur lieu d'origine, tout en surveillant les conditions dans lesquelles vivent les plus vulnérables. Certains rapatriés sont plus vulnérables que d'autres, et ils méritent que nous les aidions en priorité. Depuis le lancement, le 4 décembre, du plan conjoint Gouvernement-MANUI pour les réfugiés, auquel l'ONU a promis de contribuer 11,4 millions de dollars, l'Organisation internationale pour les migrations a déjà assuré la mise en œuvre de la première série des mesures d'assistance à 3 000 des 5 000 familles dont nous avons déterminé qu'elles étaient les plus vulnérables. Entre-temps, 600 familles font l'objet d'un suivi détaillé en attendant une évaluation parce que nous avons besoin de savoir pourquoi elles rentrent, où elles se rendent et quelles sont les conditions qui les attendent à leur retour. Ainsi, nous pouvons être mieux préparés, de même que le Gouvernement, à leur offrir davantage d'aide si elles décident de rentrer.

La procédure d'appel global, qui vise à collecter 200 millions de dollars environ et qui, Inch'Allah, sera amorcée le 16 février, a pour but de répondre aux besoins les plus pressants non satisfaits non seulement des réfugiés, mais aussi des personnes déplacées, tout

en portant le débat sur la question plus large de la vulnérabilité. N'oublions pas que le problème des réfugiés et des personnes déplacées continue d'être assez important; il s'agit ici de 4,2 millions de personnes en tout. C'est un défi de taille, non seulement pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes des Nations Unies qui, comme nous, fournissent de l'aide à la population en Iraq, mais aussi pour les pays d'accueil qui, du fait de leur généreuse hospitalité, doivent assumer un fardeau considérable.

Un autre problème est celui du choléra. On a réagi face à la menace immédiate d'une épidémie de choléra et les cas ont été circonscrits, en particulier dans le nord. Mais comme le temps va se réchauffer, nous restons fort préoccupés par la possibilité de nouvelles épidémies, surtout à Bagdad et dans les villes du sud. C'est pourquoi nous nous attachons très activement à mettre en place des mesures d'atténuation et de prévention. L'ONU utilise les fonds de l'Organisation mondiale de la santé, de l'UNICEF et du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, soit 4,5 millions de dollars en tout, à mettre au point le mécanisme de surveillance et à s'assurer de son fonctionnement. Nous avons aussi fait activement pression sur le Gouvernement pour qu'il approuve l'allocation d'une aide de 40 millions de dollars au Ministère de la santé afin que celui-ci réponde aux situations d'urgence – auxquelles les Iraquiens n'ont pas besoin de se trouver confrontés en plus des problèmes qui sont déjà les leurs.

Je passe maintenant à la question de la reconstruction économique. Un an après la mise en place d'un partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale reposant sur l'engagement partagé de formuler une stratégie commune de développement national, il nous faut désormais évaluer la façon dont le Gouvernement s'est acquitté de cet engagement envers tout un ensemble de mesures de réforme, notamment dans le domaine économique, et la façon dont la communauté internationale – nous – a respecté ses propres engagements, pour ce qui est en particulier de l'allègement de la dette de l'Iraq.

Les fonds restants du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq – soit 222 millions de dollars, un montant non négligeable – seront utilisés pour financer des projets du Pacte. Nous tenons donc le même discours et axons nos efforts sur le même domaine, donnant la priorité au contrôle gouvernemental et au principe du cofinancement. C'est

là un autre mot clef pour 2008, « le cofinancement ». L'Iraq est un pays riche qui doit assumer le contrôle de ses propres projets lorsque la communauté internationale y participe. La seule façon d'y parvenir est par le biais du cofinancement, qui augmentera l'impact et l'efficacité de nos projets.

S'agissant du dialogue régional, les voisins immédiats de l'Iraq ont démontré leur volonté d'établir un engagement constructif, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité des frontières. Nous devons tirer le plus grand profit des mesures initiales. Le Secrétaire général a encouragé les voisins de l'Iraq à jouer un rôle d'appui, à recourir au mécanisme d'appui spécial basé à Bagdad dont il avait été convenu à Istanbul, et à faire fond sur les progrès réalisés par les groupes de travail. Nous y travaillons; nous avons communiqué le mandat de ce mécanisme à tous les partenaires et attendons d'examiner avec le Gouvernement la façon dont nous pouvons aider ce mécanisme d'appui spécial de manière encore plus efficace, peut-être en axant la prochaine réunion, qui doit se tenir au Koweït, sur une question très concrète en matière de suivi, comme la question des réfugiés et des personnes déplacées, qui affecte aussi bien l'Iraq que ses voisins.

Comment donc prévoyons-nous d'opérationnaliser l'acheminement de notre aide? Le Secrétaire général est déterminé à assurer que les activités de toutes les composantes du système des Nations Unies fassent l'objet d'une coordination étroite avec le Gouvernement iraquien. Mais pour pouvoir identifier les nouveaux besoins et y répondre de manière opportune, l'ONU a besoin de renforcer sa présence – ce que nous sommes décidés à faire –, de se tenir à l'écoute du terrain et d'établir des contacts avec les diverses communautés.

Alors que la proposition concernant un bâtiment intégré de la MANUI est examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, la MANUI est désormais en mesure de renforcer sa présence en Iraq, tant qualitativement que quantitativement. Nous allons bientôt faire une nouvelle proposition relative à un bâtiment intégré de la MANUI afin d'aller rapidement de l'avant sur cette question. Les plans prévoyant d'élargir le rôle du Bureau d'Erbil ont été mis en route; nous avons besoin de procéder à un lancement officiel afin de créer, en notre sein, la dynamique dont nous avons besoin. Des améliorations visant à renforcer les bâtiments de la MANUI ont été

prises en route à Erbil et à Bagdad en attendant le siège intégré, afin de ne pas retarder un plus grand nombre d'équipes et de collègues. En outre, des agents de liaison nationaux de gouvernement provincial seront déployés dans neuf de ces gouvernements afin que nous puissions avoir plus de contacts avec le peuple irakien. À la suite d'une de nos activités d'évaluation des conditions de sécurité, nous avons déployé deux membres du personnel du Programme des Nations Unies pour le développement à Bassorah, où l'ONU espère maintenir une présence peu nombreuse mais fort active tout en suivant l'évolution des conditions de sécurité. Enfin, et ce point n'est pas des moins importants, nous sommes en train de dépêcher à Kirkouk une mission préliminaire chargée d'examiner les options qui nous permettront d'y être présents et très actifs, compte tenu des engagements que nous avons pris concernant le suivi de l'article 140.

Bien entendu, beaucoup dépend de la situation sécuritaire, mais nous remercions les États Membres qui ont répondu à l'appel et versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, ce qui nous a permis de maintenir notre présence dans un environnement sûr.

Qu'est-ce qui vient ensuite? La MANUI va poursuivre les activités essentielles inscrites dans son mandat, qui ne sont pas seulement celles que je viens de mentionner, mais également toutes les autres qui sont toujours menées. Nous serons vigilants sur les autres questions qui se poseraient, exigeant une intervention rapide, un ajustement prioritaire et – permettez-moi d'employer une terminologie qui n'est pas très bureaucratique – une démarche qui sorte des sentiers battus afin de trouver des solutions en Iraq. L'assistance électorale se poursuit, le processus d'examen constitutionnel figure au premier rang de nos activités, et ces deux éléments sont liés à de nombreuses activités que nous menons déjà et que nous voulons mener. Nous serons appelés pour déterminer si le moment choisi se prête à tenir des élections provinciales dans tout le pays, point sur lequel nous sommes en train de travailler, et pour juger de leur enchaînement délicat avec les autres initiatives politiquement sensibles. Nous continuerons également de suivre, prudemment mais efficacement, la situation des droits de l'homme dans le pays, comme cela est prévu dans la résolution 1770 (2007). Le prochain rapport sur les droits de l'homme, qui couvrira la

période du 1^{er} juillet au 31 décembre, sera publié à Bagdad ces prochaines semaines.

Pour terminer, les hypothèses sur lesquelles nous fondons nos actions n'ont pas beaucoup changé, mais la manière dont nous les mettons en œuvre a changé. Nous sommes résolus à faire montre de rapidité et de pragmatisme. Nous devons reconnaître les domaines où il y a eu des améliorations et des progrès marqués et nous devons faire preuve de souplesse pour ajuster les domaines prioritaires actuels et potentiels, en poursuivant l'examen constant de la structure proposée, comme l'exige l'environnement. Cela suppose de toute évidence le plus large appui possible des principales parties intéressées, telles qu'elles sont représentées au Conseil de sécurité, ainsi que la confiance et l'adhésion de la communauté internationale, que j'espère nous allons recevoir aujourd'hui.

Il convient donc que nous demeurions sensibles et attentifs aux besoins sur le terrain ainsi qu'au glissement des débats. Nous devons gérer les attentes et ne pas être trop optimistes, tout en conservant une dose de réalisme, de pragmatisme et de capacité opérationnelle. Nous n'ignorons pas les risques et nous ne sous-estimons pas les défis, mais nous pensons, et je pense personnellement, que la majorité, y compris ceux qui se montrent critiques, voire pleins de ressentiment, à l'égard des activités passées de l'ONU en Iraq, souhaitent voir l'Organisation assumer un rôle énergique et central. Nous sommes prêts à relever ce défi.

En résumé, je dirais que nous avons assisté à quatre évolutions encourageantes. Premièrement, l'accroissement de la sécurité : Nous avons remarqué que cela a eu des effets positifs, notamment une réduction de la violence de 60 %, malgré ce qui s'est produit à Bassorah – où, d'ailleurs, la police irakienne est parvenue à maîtriser la situation, malgré les 2,5 millions de pèlerins, ce qui aurait donc représenté un défi pour n'importe quel pays. Deuxièmement, on assiste à une reprise économique. Le Fonds monétaire international nous a dit qu'il y aurait une augmentation de la croissance annuelle de 7 % pendant les prochaines années, et un nouveau revenu pétrolier soutenu correspondant à 200 000 barils. Nous le voyons de nos propres yeux dans les rues de Bagdad; nous le voyons dans les yeux des personnes qui ouvrent de nouveaux commerces. Troisièmement, on voit une relance politique initiale timide mais cruciale avec la loi du 12 janvier. Quatrièmement, permettez-

moi de le dire, il y a également une revitalisation de l'ONU car nous nous efforçons d'être plus efficaces dans les secteurs en crise ou dans quelque domaine que ce soit.

Nous avons toutefois deux grandes préoccupations. Premièrement, cette dynamique doit être maintenue, ce qui n'est possible que grâce à un dialogue politique. Il est donc urgent d'adopter les autres lois que nous avons mentionnées; il est donc urgent de permettre à tous les autres acteurs de participer au Gouvernement; il importe donc de veiller à ce que les recettes accrues bénéficient aux Iraquiens par le biais des services sociaux dont ils veulent enfin bénéficier.

Deuxièmement, nous avons peu de temps. 2008 est une année importante. Le problème avec cette année est qu'elle se compose de 12 mois, comme toutes les années. Nous n'avons pas beaucoup de temps à notre disposition et une pression s'exerce sur les Iraquiens. Nous sommes à leurs côtés et nous le resterons, mais c'est aux Iraquiens de prendre la direction.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. De Mistura de son exposé.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): J'ai le plaisir de vous faire rapport aujourd'hui au nom de la force multinationale, comme cela est demandé dans les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007).

J'ai été heureux d'entendre le rapport sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de constater les progrès que la Mission accomplit sous la direction du Représentant spécial De Mistura, s'agissant notamment d'aider à répondre à des questions liées à l'article 140 de la Constitution iraquienne. Nous attendons avec le plus grand intérêt les contributions qu'elle apportera à la réalisation de tous les objectifs de la résolution 1770 (2007) et nous apprécions l'appui du Secrétariat à la mission de la MANUI.

Nous nous réjouissons que le Conseil ait adopté à l'unanimité la résolution 1790 (2007) du 18 décembre, qui proroge d'une autre année le mandat de la force multinationale en Iraq et donne à l'Iraq le temps de parvenir aux objectifs qu'il s'est fixés en tant qu'État indépendant et souverain.

Les États-Unis font leur l'objectif du peuple iraquien d'édifier un Iraq sûr, stable et démocratique,

en paix avec lui-même et avec ses voisins. C'est avec cet objectif à l'esprit qu'il y a un an, le Président Bush a approuvé l'augmentation de nos effectifs militaires en Iraq pour aider les Iraquiens à assurer la sécurité de la population, à isoler les extrémistes, à créer des conditions propices au progrès politique et économique et à accélérer la transition vers une responsabilité iraquienne.

La mise en œuvre continue de la Nouvelle Stratégie vers l'avant, associée à une augmentation des effectifs d'ensemble en Iraq, a considérablement renforcé la sécurité ce dernier trimestre. Les efforts visant à renforcer la sécurité de la population, comme la création de postes de sécurité conjoints dans des zones clefs, ont amélioré les moyens dont disposent la coalition et les forces irakiennes pour dialoguer avec les résidents locaux et obtenir des informations sur les insurgés et les activités militaires illégales. L'amélioration de la sécurité commence à créer une dynamique qui, si elle est maintenue, pourrait conduire à une stabilité durable. Le nombre d'incidents liés à la sécurité a sensiblement diminué et il est tombé à des niveaux que l'on n'avait pas vus depuis le début de 2005. Dans l'ensemble, les attaques mensuelles – contre les forces de sécurité irakiennes, les civils, les forces de la coalition et l'infrastructure – ont diminué de 60 % depuis juin 2007.

La baisse d'ensemble des incidents liés à la sécurité est due à plusieurs facteurs, y compris la réduction constante des capacités d'Al-Qaida en Iraq et des milices extrémistes, l'accroissement des initiatives tribales contre Al-Qaida et d'autres extrémistes, l'ordre de cessez-le-feu donné par Muqtada al-Sadr à sa milice Jaish al-Mahdi, la capacité accrue des contingents militaires et de police irakiens et la présence soutenue des forces de la coalition et des forces irakiennes au sein de la population.

Nous pouvons à présent examiner certains des bénéfices découlant de l'accroissement des contingents de la force multinationale en Iraq. Permettez-moi de vous donner quelques exemples spécifiques.

Le nombre total de victimes civiles a diminué fortement au cours de ce trimestre; il est en deçà du niveau de février 2006, avant la pose de bombes à la mosquée de Samarra. Les taux de victimes appartenant à la coalition ont également diminué, et le nombre de décès enregistrés en décembre 2007 est l'avant-dernier de tous les mois depuis mai 2003. La réduction du nombre d'attaques et de décès liés aux conflits

d'ethnies et de sectes, qui ont diminué les unes et les autres de 90 % dans les districts de Bagdad où la sécurité est assurée entre janvier et décembre 2007, est une autre tendance frappante. Les incidents hebdomadaires causés par des engins explosifs improvisés ont diminué de 68 % depuis le début de l'Opération Phantom Thunder à la fin de juin 2006. On peut attribuer cette diminution des incidents liés aux engins explosifs improvisés au dérangement semé dans les réseaux d'insurgés, qui a entravé leurs capacités opérationnelles. En outre, les attaques spectaculaires en Iraq, comme les voitures piégées et les attentats-suicide, ont baissé de plus de 50 % depuis mars 2007.

Il y a actuellement 33 pays qui jouent un rôle essentiel pour renforcer la sécurité en Iraq, dans le cadre de la coalition ou des opérations de la MANUI. Les membres de la coalition autres que les États-Unis et l'Iraq fournissent environ 10 300 militaires à la coalition et 450 pour appuyer la MANUI. Au nombre de ces contributions spécifiques, l'on compte notamment d'importantes opérations de patrouille, grâce au contingent géorgien fort de 1 850 soldats qui opère dans la province de Wasit, ainsi que le travail réalisé par le contingent albanais qui protège un terrain d'aviation, et par les 37 soldats du contingent bosniaque chargé de repérer et de détruire les engins non explosés. Ces troupes jouent un rôle indispensable dans les activités quotidiennes de la Coalition et les succès remportés en Iraq.

Le Gouvernement iraquien assume également de plus en plus le contrôle de la sécurité du pays. Les forces iraquiennes ont participé de manière accrue aux activités de sécurité en 2007, en fournissant plus de 100 000 soldats et officiers de police. Au 24 décembre 2007, le nombre de fonctionnaires employés par les Ministères irakiens de la défense et de l'intérieur s'élevait à 516 646. Dix divisions, 34 brigades et 108 bataillons mènent les opérations de lutte anti-insurrectionnelle dans la zone dont ils ont la charge, soit une brigade et 5 bataillons de plus depuis le dernier trimestre. Sur l'ensemble des unités armées irakiennes, 77 % sont en train de planifier, d'exécuter ou de mener des opérations avec une assistance minimale des forces de la Coalition, voire sans leur aide. La Coalition poursuit le transfert des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement iraquien, qui est désormais le principal responsable de la sécurité dans neuf des 18 provinces du pays. Le Premier Ministre Al-Maliki s'est engagé à ce que l'Iraq assume la responsabilité de la sécurité

dans les neuf provinces restantes d'ici à la fin de l'année 2008. Le transfert de responsabilités dans les provinces où la Coalition est toujours en charge de la sécurité se poursuivra dans les prochains mois, à mesure que les forces irakiennes apporteront la preuve de leur capacité d'assumer cette tâche.

La transition vers le contrôle iraquien des provinces se poursuit comme prévu. La province de Karbala est passée sous contrôle iraquien le 29 octobre, ainsi que celle de Bassorah le 16 décembre. Durant les quatre mois qui ont précédé ce transfert, les forces de sécurité irakiennes ont pris en charge leur propre sécurité et elles ont démontré qu'elles étaient prêtes à assumer l'entière responsabilité de la sécurité de la deuxième ville du pays et de ses alentours.

Dans les provinces, la réconciliation à partir de la base a enregistré d'importants progrès. Les dirigeants locaux, qu'ils soient sunnites ou chiites, coopèrent avec les forces de la Coalition, avec les équipes de reconstruction provinciales et avec le Gouvernement iraquien pour améliorer la sécurité et la situation économique dans leur zone respective.

Plus de 80 000 citoyens irakiens se sont localement portés volontaires pour lutter contre les extrémistes dans de nombreuses régions du pays, cela sous la direction des forces de la Coalition. Ces citoyens assurent la protection des infrastructures essentielles qui se trouvent dans leur quartier. Ce sont en quelque sorte des groupes de surveillance de quartier.

La province d'Anbar continue d'enregistrer une amélioration spectaculaire en matière de sécurité. Il y a un an, la province d'Anbar était la plus violente de l'Iraq, puisqu'on y recensait plus de 25 % de toutes les attaques lancées dans le pays. Les habitants de cette province en ont eu assez de la violence et du chaos qui y régnaient et ils ont commencé à travailler en étroite collaboration avec les forces irakiennes et celles de la Coalition. Ce véritable réveil de la province d'Anbar a permis de renverser la tendance dans la lutte contre Al-Qaida en Iraq dans les zones de la communauté sunnite. Aujourd'hui, les habitants de cette province, à leur niveau local, luttent contre Al-Qaida et œuvrent aux côtés des forces irakiennes et des forces de la Coalition pour ramener la sécurité dans leurs quartiers. Le résultat est que ce trimestre-ci, le nombre des attaques dans la province d'Anbar est tombé à moins de 6 % du total national et que la vie revient rapidement à la normale.

Malgré ces progrès en matière de sécurité, les terroristes étrangers et les candidats au suicide à la bombe pénètrent toujours en Iraq par la Syrie. Il est impératif que la Syrie fasse davantage d'efforts pour arrêter ces flux, notamment en mettant en place un régime plus strict des visas, en emprisonnant les personnes dont on sait qu'elles aident ces terroristes, en partageant davantage les informations avec les pays d'origine et de transit, et en renforçant plus avant la sécurité de ses frontières. En Iran, le Corps des gardiens de la révolution islamique continue d'entraîner, d'équiper et de financer les extrémistes shiites, en dépit des assurances que l'Iran aurait données au Premier Ministre Al-Malaki que cette aide meurtrière allait cesser.

L'Iraq a déjà parcouru un long chemin, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour ce qui est de l'avenir, nous savons que l'Iraq devra surmonter des obstacles dans plusieurs domaines. En 2008, les quatre champs d'action sur lesquels la Coalition demandera au Ministère de la défense et à celui de l'intérieur de se concentrer resteront le développement de leurs capacités, l'amélioration des forces irakiennes, la mise en place de compétences spécifiques, notamment en matière de logistique, d'autonomie et de formation, et l'appui au développement des forces irakiennes. Sur le plan politique, les dirigeants irakiens doivent encourager une atmosphère de coopération et de compromis, dans laquelle les intérêts nationaux l'emportent sur les intérêts partisans. Ils doivent s'employer ensemble à régler des problèmes tels que la corruption et le financement du terrorisme, et adopter des lois relatives aux prérogatives des provinces, aux hydrocarbures et aux élections, de manière à préparer le terrain pour des élections provinciales qui auraient dû avoir lieu depuis longtemps.

Le Gouvernement doit également s'attaquer au problème croissant de la corruption, notamment en réparant le dommage causé à la Commission de l'intégrité publique. Ces trois derniers mois, le Conseil des représentants a surmonté d'importantes difficultés et a réussi à adopter le projet de loi sur la réforme du processus de débaasification. Cette loi, qui permettrait à de nombreux anciens membres du parti Baas d'occuper des fonctions au sein du Gouvernement, a nécessité des mois de consultations et de coopération de la part de nombreux dirigeants politiques, qui ont fait des compromis très importants. Le Conseil de la présidence examine actuellement la question de sa ratification.

En ce qui concerne les questions économiques, au 30 septembre 2007, les ministères irakiens avaient exécuté 43 % de leur budget de dépenses, soit une augmentation substantielle par rapport à l'exécution du budget sur l'ensemble de l'année 2006. Cet investissement dans l'économie devrait contribuer à stimuler la croissance et à réduire la vulnérabilité du pays. Dans de nombreuses régions d'Iraq, la réouverture des écoles, des dispensaires, des marchés et l'amélioration des services de base sont autant d'avancées liées aux progrès obtenus de haute lutte en matière de sécurité. En l'espace de 12 mois, l'inflation est tombée de 65 % en 2006 à 16 % pour la période allant jusqu'à novembre 2007. Le Fonds monétaire international prévoit que l'Iraq devrait enregistrer une croissance modeste de 1,3 % en 2007, mais qui devrait augmenter de manière très sensible dans l'année suivante. En outre, 44 pays ont accepté de réduire la dette du Gouvernement irakien selon les conditions appliquées par le Club de Paris.

L'engagement international et régional continue lui aussi de s'améliorer. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir participé à la réunion ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, qui s'est tenue en novembre 2007 à Istanbul. Nous remercions la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) d'avoir offert d'aider le Gouvernement irakien à coordonner les futures réunions de ce genre. La MANUI a joué un rôle important dans l'élaboration des termes de référence du bureau du mécanisme d'appui spécial du groupe élargi des pays voisins, qui doit s'ouvrir à Bagdad. L'engagement de la MANUI de fournir une assistance technique ainsi que du personnel à ce bureau sera déterminant pour son succès et permettra au groupe élargi des pays voisins de continuer de servir d'instance précieuse pour l'Iraq et ses voisins afin de leur permettre de s'attaquer aux préoccupations de sécurité communes et d'ouvrir la voie à une plus grande coopération.

La MANUI a également montré qu'elle jouait un rôle-phare en tant que co-chef de file du Pacte international pour l'Iraq et à l'appui du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Iraq, qui administre l'un des fonds d'affectation spéciale du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Ces derniers mois, la MANUI a contribué de manière substantielle à la mise en place du secrétariat chargé d'aider l'Iraq et les donateurs à mettre en œuvre les réformes et les initiatives prévues

dans le Pacte, dans le but de permettre à l'Iraq de parvenir à l'autosuffisance économique.

L'Iraq est aujourd'hui un pays bien différent de ce qu'il était il y a un an. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais le niveau de violence a sensiblement baissé et des progrès solides sont enregistrés. L'espoir est de retour à Bagdad ainsi que dans les villes et les villages de l'ensemble du pays. Les Iraquiens qui avaient fui la violence commencent à rentrer chez eux et à reconstruire leur vie. Quelque 20 000 Iraquiens ont été en mesure de se rendre à La Mecque par voie aérienne ou terrestre pour accomplir le pèlerinage du hadj, du 11 décembre au 7 janvier. En vue de ce pèlerinage, l'aéroport de Mossoul a d'ailleurs été rouvert aux vols civils après plusieurs années de fermeture.

J'ai dans ma déclaration d'aujourd'hui décrit comment la dynamique tactique et opérationnelle est en train de se renforcer. L'élément déterminant qui permettra de faire de cet élan acquis de haute lutte un succès à long terme sera la volonté et la capacité des dirigeants nationaux de tirer parti de ces avancées locales, d'adopter et de mettre en œuvre les quelques lois fondamentales qu'il reste encore à faire passer et de promouvoir la réconciliation. Le succès en Iraq est important, non seulement pour le peuple iraquien, mais aussi pour les voisins de l'Iraq, la région et la communauté internationale tout entière. Je réitère notre appel à toutes les parties, en particulier aux voisins de l'Iraq, afin qu'elles prennent des mesures concrètes pour maintenir cette dynamique.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, pour son exposé sur la situation en Iraq et sa présentation du rapport sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans le pays. Je voudrais également exprimer notre gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies, qui, aujourd'hui, en Iraq, mène à bien sa mission dans des conditions difficiles. Moscou a étudié avec attention le rapport périodique sur la MANUI et partage les points de vue et les conclusions de ce rapport. Nous estimons qu'il est important d'attirer l'attention sur les points suivants.

La résolution 1770 (2007) a conféré aux Nations Unies des pouvoirs étendus dans le but de promouvoir et de faire progresser le processus politique en Iraq.

Tenant compte de cette importante décision, la Mission a accru ses activités.

Il est extrêmement important que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général établisse des contacts constructifs avec les principales forces politiques en Iraq. L'ouverture du bureau régional des Nations Unies à Arbil devrait également contribuer à renforcer davantage le rôle de l'Organisation. Cette dernière continue aujourd'hui, dans des conditions très difficiles, d'aider les Iraquiens dans des domaines tels que l'élaboration d'une Constitution nationale, la préparation des élections, l'aide humanitaire et la mise en application de normes en matière de droits de l'homme.

Cela étant, il est clair que la pleine mise en œuvre et la concrétisation des possibilités exceptionnelles qu'offre l'ONU ne seront possibles que si la situation sécuritaire en Iraq s'améliore considérablement. La réduction de la violence dans tout le pays, dont le rapport fait état, est rassurante. En effet, la situation s'est dans une certaine mesure stabilisée. Les forces politiques irakiennes ont elles-mêmes joué un rôle déterminant à cet égard, faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité. Il convient d'encourager de toutes les façons possibles les tendances positives que nous avons constatées. Ce n'est que si la violence décroît et que des stratégies politiques sont mises en œuvre pour remédier aux problèmes fondamentaux qu'il sera possible de mener à bien la tâche prioritaire qui consiste à parvenir à un accord en Iraq, plus précisément à parvenir à la réconciliation nationale.

Les voisins de l'Iraq ont un rôle fondamental à jouer pour améliorer la situation. Nous relevons la dynamique favorable à cet égard. Il convient de promouvoir le mécanisme consistant à organiser des réunions permanentes entre l'Iraq et les États voisins. Nous notons également avec satisfaction les informations contenues dans le rapport concernant l'établissement de relations constructives entre le Gouvernement iraquien, la Syrie et l'Iran, ainsi que l'intensification et l'efficacité des efforts faits pour surveiller la frontière entre la Syrie et l'Iraq. Le Gouvernement jordanien prend des mesures importantes.

Tout cela met en lumière les possibilités d'un large dialogue entre les pays voisins, dans le but de stabiliser la situation en Iraq et dans la région dans son ensemble. Une coopération régionale constructive, ainsi qu'un mécanisme d'appui international avec la

participation des voisins de l'Iraq, de l'ONU, de l'Égypte, de Bahreïn, du Groupe des Huit, de l'Union européenne et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient donner un élan supplémentaire au règlement politique en Iraq. Les défis complexes requièrent des réponses collectives.

Toutefois, il est prématuré de crier victoire. Rien ne garantit que la diminution des tensions mentionnée dans le rapport se poursuivra. La vague de violence qui a balayé le pays récemment confirme nos craintes. Nous soulignons qu'il ne sera possible de remédier aux problèmes liés au conflit civil en Iraq que par un véritable dialogue national qui vise à surmonter le rejet et la méfiance mutuels.

Le processus politique en Iraq, comme le rapport l'indique à juste titre, piétine. Nous prenons note des mesures adoptées par le Gouvernement iraquien pour améliorer la situation dans le pays. Cependant, pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent être approuvées par les forces politiques irakiennes et, bien entendu, véritablement contribuer à régler le problème de la réconciliation nationale. Dans ce domaine, le rôle que joue l'ONU dans l'établissement d'un vaste dialogue et l'organisation de larges consultations est irremplaçable.

Il reste beaucoup à faire pour constituer des structures militaires viables au sein de l'armée iraquienne. Nous avons relevé les mesures énumérées dans la présentation faite par les États-Unis au nom de la force multinationale, ainsi que les mesures prises par la coalition dans ce domaine. Le rapport du Secrétaire général mentionne la création de « conseils de l'Éveil ». En fait, l'Iraq n'a pas besoin de nouveaux groupes armés non gouvernementaux, mais plutôt d'une armée et d'une police nationales, fortes et indépendantes. Ce sont elles, et non divers types de milices, qui devront en fin de compte assurer la sécurité et l'ordre public dans le pays après le retrait d'Iraq du contingent de la force multinationale.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire en Iraq. La crise dans ce domaine n'a pas été surmontée. Il demeure très difficile de fournir des services fondamentaux à la population. Plusieurs millions de réfugiés et de déplacés ne peuvent toujours pas retourner dans leur région d'origine.

Le rapport dont nous sommes saisis fournit beaucoup moins d'informations sur la situation des droits de l'homme que le rapport précédent, et il n'est

pas précisé si la Mission se préoccupe, comme elle le faisait précédemment, du sort des personnes détenues par la force multinationale et par les autorités irakiennes, et rien n'est dit sur la situation dans les prisons et les lieux de détention. Bien entendu, nous avons étudié avec attention le rapport sur les droits de l'homme, qui, comme M. De Mistura l'a annoncé aujourd'hui, sera bientôt publié à Bagdad. Cependant, nous continuons de penser que, dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission, il conviendra d'accorder une attention beaucoup plus grande aux questions humanitaires et à celles relatives aux droits de l'homme.

Nous partageons l'inquiétude manifestée dans le rapport à l'égard de la conduite arbitraire de sociétés de sécurité privées. Ces structures ne relèvent pas du droit international humanitaire. Par ailleurs, elles causent un grave préjudice aux relations entre les civilisations. Nous répétons que les activités de ces structures devront relever d'un cadre rigoureusement défini lors du prochain déploiement dans le pays.

Nous observons avec attention les efforts déployés par la MANUI pour régler les problèmes survenus à Kirkouk, et nous espérons qu'ils déboucheront sur des résultats positifs. Pour éviter que ces problèmes ne s'aggravent, la Mission devra poursuivre ses efforts pour établir un dialogue constructif entre toutes les forces politiques concernées.

Nous notons que, comme l'indique le rapport, les activités de l'ONU en Iraq ont toujours pour principal objectif de parvenir à la réconciliation nationale et de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale dans tout le pays. La réalisation de ces objectifs doit dépendre du retrait futur d'Iraq de tous les contingents militaires étrangers. Le rétablissement de la stabilité en Iraq incombe avant tout aux Iraquiens eux-mêmes. Les membres de la communauté internationale, parmi lesquels la Russie, peuvent et doivent les aider à cet égard. Nous sommes disposés à participer davantage à la préparation active et à la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir un vaste dialogue interne en Iraq, à parvenir à la réconciliation nationale et à renforcer le rôle effectif de la communauté internationale dans le règlement de la situation dans le pays. L'ONU a toujours rôle fondamental à jouer à cet égard.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. De Mistura pour sa présentation et saluer

l'activité de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans son ensemble.

Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général a d'ores et déjà donné un aperçu de ses talents en jouant un rôle crucial de facilitateur dans la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution. Cela a permis de faire baisser les tensions et de trouver un accord pour un report de six mois du référendum sur le statut de Kirkouk. Dans le contexte difficile que l'on connaît, la France apporte son plein appui à l'action de la MANUI dans la mise en œuvre de son mandat, tel qu'il ait été renforcé par la résolution 1770 (2007).

L'Iraq reste aujourd'hui confronté à de grands défis à la fois politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques. Ces défis sont porteurs d'un risque considérable pour la région, notamment pour les pays voisins et, au-delà, pour la communauté internationale tout entière.

Nous partageons très largement l'analyse de la situation développée dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/19). La violence a décliné au cours des derniers mois, et nous ne pouvons que nous en réjouir et espérer que cette tendance se poursuivra. Malgré les progrès constatés, cette violence reste à un niveau trop élevé. Elle entretient l'insécurité aussi bien qu'une situation humanitaire très dégradée. Quatre millions de réfugiés et déplacés internes continuent de constituer une forte préoccupation s'agissant de laquelle il convient d'agir sans délai. Nous voudrions à ce titre saluer une nouvelle fois la générosité des États voisins qui ont accueilli de nombreux réfugiés. La France continuera à prendre sa part, avec ses partenaires de l'Union européenne, des efforts internationaux, notamment ceux du Haut-Commissariat pour les réfugiés en faveur des déplacés internes et des réfugiés.

Le Secrétaire général souligne surtout que l'amélioration de la situation sécuritaire ne pourra s'inscrire dans la durée qu'à condition qu'elle soit confortée par des progrès parallèles dans le domaine politique. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, et malgré l'adoption, que nous saluons, de la loi « transparence et justice » par le Parlement irakien le 12 janvier dernier, le processus politique interne reste dans l'impasse. Il est à ce titre important que les textes majeurs, comme la loi sur les hydrocarbures ou encore la réforme électorale, soient adoptés et viennent accompagner le processus de dialogue politique et de réconciliation nationale. Il est également important que les autorités irakiennes poursuivent les réformes

politiques conformément aux dispositions du Pacte international pour l'Iraq adopté en mai 2007. Nous espérons que sa mise en œuvre pourra contribuer à l'émergence d'une dynamique politique inclusive. La France apporte son plein soutien à l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et du nouveau Représentant spécial, et contribuera à ce processus.

À titre national, nous nous efforçons également d'avancer des idées permettant d'aider les Irakiens à atteindre leur objectif de réconciliation. Nous avons ainsi proposé d'accueillir, loin des passions et en terrain neutre, une conférence d'entente interirakienne qui soit la plus large possible. Il appartient, bien entendu, aux acteurs concernés d'examiner le cas échéant la suite à donner à cette proposition.

Le processus des pays voisins, relancé en mai 2007 à Charm al-Cheikh, est un instrument important au service de la reconstruction et de la stabilité en Iraq. La Conférence ministérielle d'Istanbul, les 2 et 3 novembre derniers, a constitué une étape importante de ce processus, qui doit se poursuivre et conduire à des décisions concrètes. Nous soutenons la proposition faite à Istanbul par le Secrétaire général de la création, par le Gouvernement irakien, d'un mécanisme de soutien du processus des États voisins, afin d'en accroître l'efficacité. Nous nous réjouissons également des actions visant à renforcer la présence de l'ONU sur l'ensemble du territoire irakien, que ce soit à Erbil, à Bassorah ou dans plusieurs provinces, avec la nomination d'officiers de liaison. La France est favorable au renforcement de la présence de la communauté internationale et au lancement de projets ayant vocation à essayer dans l'ensemble du pays, à partir de régions plus stables sur le plan sécuritaire. Des initiatives très concrètes, par exemple dans le domaine de la santé, pourraient, selon nous, être menées très rapidement. Parallèlement à notre appui à l'action de l'ONU, mon pays va d'ailleurs œuvrer dans ce sens, en ouvrant à Erbil une antenne de notre ambassade en Iraq.

Le rôle de la communauté internationale est d'appuyer tous les efforts permettant de contribuer à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité d'un Iraq démocratique et respectueux de sa diversité. Dans cette perspective, la France soutient pleinement l'action des Nations Unies pour la mise en œuvre du mandat de la MANUI dans ses différents aspects. C'est seulement avec l'ensemble de la communauté internationale que

le peuple iraquien pourra enfin retrouver la paix et la sécurité auxquelles il a droit.

M. Kafando (Burkina Faso) : Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan De Mistura, vient de présenter le rapport du Secrétaire général sur l'Iraq (S/2008/19), plus précisément le compte rendu de l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans le cadre de la résolution 1770 (2007). Nous lui savons gré de l'économie générale et complète qu'il a bien voulu nous faire de la situation en Iraq. Nous l'en félicitons et l'encourageons à persévérer dans ses efforts, puisque d'avance il peut compter sur le soutien du Conseil pour l'aboutissement de sa mission qui, il faut en convenir, est l'une des plus délicates qui soit.

Le rapport retient notre attention sur trois préoccupations majeures : la situation sécuritaire dans le pays, le processus de normalisation politique, et le rôle d'assistance des Nations Unies.

Sur le premier point et en dépit de la détermination sans faille du Gouvernement iraquien pour circonscrire le cycle de la violence, on relève malheureusement que les efforts déployés semblent marquer le pas. Toutefois, nous sommes rassurés de ce que cet état des choses ne provient pas de l'incapacité même des pouvoirs publics à pacifier le pays, mais de la non-maîtrise de certains facteurs relevant beaucoup plus d'un problème de gestion politique interne. Néanmoins, l'appréciation d'ensemble est que l'on assiste à un recul visible de la violence, même si persistent encore des affrontements tribaux, des heurts entre partisans religieux, etc. Ces efforts louables – qui sont sans doute la résultante des actions conjuguées de la force multinationale, des unités de protection civiles, de la coopération accrue entre le Gouvernement et certains pays de la région en matière de sécurité et du respect du cessez-le-feu – méritent d'être grandement salués.

Concernant le processus politique et malgré les difficultés enregistrées récemment, il convient de se réjouir de la signature du mémorandum d'entente entre le Gouvernement iraquien, l'Union patriotique du Kurdistan, le Parti islamique et le Parti démocratique du Kurdistan, et également des initiatives du Gouvernement de coopérer avec ses voisins relativement aux questions de la stabilité intérieure, de la sécurité des frontières et du retour volontaire des réfugiés. Sur le terrain même, une adhésion de la population à l'action gouvernementale est de plus en

plus visible, ce qui explique la reprise de certains services publics, dans le cadre des tentatives de redéploiement de l'administration. Il est à peine besoin de relever que toutes ces réalisations sont encourageantes et augurent bien de la revitalisation des institutions étatiques, gage d'une meilleure stabilisation de l'Iraq.

Enfin, dans le registre des activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, nous n'éprouvons que de la satisfaction face aux résultats obtenus sous l'égide du Représentant spécial, notamment le dialogue entretenu avec les autorités gouvernementales, politiques, diplomatiques et religieuses dans le sens d'une décrispation de la vie politique nationale; et la bonne collaboration avec les autorités irakiennes pour la création du mécanisme d'appui spécial du groupe élargi des pays voisins. De même est à saluer le rôle de facilitation assuré par le Représentant spécial du Secrétaire général afin d'arriver, conformément à l'article 140 de la Constitution iraquienne, à l'organisation d'un référendum qui débouche sur une décision consensuelle quant au statut de Kirkouk et aux difficultés relatives aux frontières intérieures. D'une manière générale, nous apprécions les actions initiées par la MANUI pour appuyer le Gouvernement dans l'entreprise de révision de la Constitution et pour l'assister dans l'organisation des élections futures.

Enfin, sur le plan humanitaire nous notons avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les actions déjà accomplies. Cependant, il faudrait encourager la MANUI à en faire beaucoup plus, en particulier par l'extension de ses opérations dans d'autres zones de l'Iraq, comme Bassorah et Erbil, pour aider les personnes déplacées et par l'accroissement de l'aide aux groupes vulnérables, si possible avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations internationales à vocation humanitaire.

Pour terminer, nous réaffirmons notre solidarité avec le Secrétaire général et son Représentant spécial pour l'attention qu'ils entendent réserver à la question de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien devra être réceptif à cette sollicitude. C'est pourquoi nous l'exhortons à ratifier le plus rapidement possible l'accord sur le statut de la mission, qui fixe les rapports entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies.

Nous suivons avec un vif intérêt la question de la reconstruction de l'Iraq, d'où notre plein appui au Pacte international pour l'Iraq.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): À l'instar de mes collègues, je salue la présence au Conseil de M. De Mistura et le remercie d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/19). Je remercie également l'Ambassadeur Khalilzad de l'exposé qu'il a fait au nom de la force multinationale en Iraq, à laquelle le Royaume-Uni fournit la deuxième plus grande contribution.

Le Royaume-Uni réaffirme son soutien aux activités menées par M. De Mistura et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat élargi de la Mission, tel que défini par la résolution 1770 (2007). Nous nous félicitons en particulier du dialogue intense poursuivi par la MANUI au sujet de Kirkouk, qui aide les principaux protagonistes politiques à forger un consensus préliminaire sur la voie à suivre. Nous encourageons les Iraquiens à travailler en étroite collaboration avec la MANUI pour que le statut futur des zones faisant l'objet d'un différend soit défini dans la transparence et sans exclusive et pour qu'il favorise la stabilité en Iraq.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la MANUI et les organismes des Nations Unies ont entrepris de mieux coordonner la fourniture de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. À ce sujet, nous attendons avec impatience l'appel global de l'ONU en faveur de l'aide aux groupes vulnérables.

Comme l'a signalé l'Ambassadeur Khalilzad, le 16 décembre 2007, la force multinationale en Iraq a transféré aux autorités irakiennes la responsabilité de la sécurité dans la province de Bassorah, mettant ainsi la touche finale au transfert de la responsabilité de la sécurité dans les quatre provinces du sud de l'Iraq que contrôlait jusque là la composante de la force multinationale placée sous le commandement britannique. Cette étape décisive témoigne de la confiance de la force multinationale et du Gouvernement irakien dans la capacité croissante des forces de sécurité irakiennes et montre que la situation en matière de sécurité tend à s'améliorer à Bassorah.

D'une manière générale, la violence a baissé d'intensité ces derniers mois dans le sud-est du pays. Pourtant, des actes de violence meurtriers, que nous condamnons, ont été commis le 18 janvier à Bassorah et

Nassiriya. Rien ne saurait justifier ces attaques, dont le but était de semer le chaos dans les villes touchées. Le Gouvernement britannique félicite les forces de sécurité irakiennes de la manière dont elles ont fait face à la violence. Il s'agissait de leur première mise à l'épreuve à Bassorah depuis le transfert de la responsabilité de la sécurité aux autorités irakiennes. Elles ont agi avec professionnalisme, assurance et détermination.

Nous insistons sur le fait qu'en transférant la responsabilité de la sécurité au Gouvernement irakien à Bassorah, le Royaume-Uni n'a pas mis fin à son engagement en Iraq, mais qu'au contraire, nos rapports avec le Gouvernement et le peuple irakiens sont entrés dans une nouvelle phase, en particulier à Bassorah. Nous continuerons d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à bâtir un avenir plus sûr et plus prospère sur la base des principes de la démocratie et de la réconciliation nationale. Nous accueillons favorablement le projet de la MANUI de revenir à Bassorah, tel que l'a exposé le Représentant spécial et nous soutiendrons la Mission dans cette entreprise.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général et comme l'Ambassadeur Khalilzad et le Représentant spécial l'ont souligné, le deuxième semestre de l'année 2007 a été marqué par des améliorations dignes d'éloges de la situation en matière de sécurité. Elles découlent notamment du rejet de l'extrémisme et des groupes extrémistes par la population irakienne. Pour qu'elle perdure, cette amélioration des conditions de sécurité devra s'accompagner d'une progression sur la voie de la réconciliation politique. L'une ne va pas sans l'autre. Il faut que les Iraquiens avancent sur le chemin de la réconciliation. La communauté internationale sera à leurs côtés pour les aider à progresser dans la bonne direction.

Nous continuons d'encourager les chefs politiques irakiens à travailler main dans la main et à mettre à profit les accords existants pour renforcer la participation et la prise de décisions, pour améliorer les performances du Gouvernement et pour faciliter l'adoption et la promulgation des lois. Nous nous réjouissons à ce propos que le Conseil des représentants ait approuvé la loi révisée sur la débaasification ainsi que la loi sur les retraites, tout cela constituant des avancées dans la bonne direction. En revanche, nous pensons comme le Secrétaire général qu'il faut faire davantage pour venir à bout de l'immense tâche consistant à réviser et à adopter une constitution acceptable pour tous les Iraquiens ainsi

qu'à légiférer sur les compétences des provinces, les procédures électorales et les hydrocarbures. La bonne réalisation de chacune de ces tâches difficiles exigera l'impulsion du Gouvernement iraquien et la volonté de tous les partis politiques de s'employer à servir l'intérêt national en travaillant de concert avec le Conseil des représentants.

Concernant le soutien apporté par la région aux progrès en Iraq, nous nous félicitons que les États voisins aient décidé en novembre dernier, lors d'une réunion tenue à Istanbul, de créer un mécanisme d'appui sous contrôle iraquien avec le concours de l'ONU. Il faut maintenant que ce mécanisme d'appui fonctionne au plus vite pour que les engagements pris par les membres du groupe élargi des pays voisins soient suivis d'effets concrets. Je dirai que cela vaut surtout pour les pays en provenance desquels les insurgés continuent d'entrer en Iraq.

Au plan international, le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir l'Iraq au sein des instances spéciales comme le groupe élargi des États voisins et l'Union européenne

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, de son exposé. De même, nous accueillons favorablement l'exposé fait par l'Ambassadeur Khalilzad au nom de la force multinationale en Iraq.

Grâce aux efforts conjoints du Gouvernement iraquien et des autres parties concernées, la violence continue de baisser d'intensité dans l'ensemble de l'Iraq au fur et à mesure que la situation s'améliore en matière de sécurité. Pour consolider ces acquis emportés de vive lutte, le Gouvernement iraquien et les différentes factions doivent œuvrer ensemble à faire avancer le dialogue politique, à améliorer la législation, à accroître la responsabilisation, à protéger les droits de l'homme, à assurer le développement économique et à accélérer la reconstruction. Les chances de bâtir un avenir prometteur pour l'Iraq dépendront de la capacité des chefs politiques irakiens à placer les intérêts nationaux au-dessus de tout le reste afin de trouver un terrain d'entente et de coopérer.

Nous notons avec satisfaction que les relations entre l'Iraq et les pays de la région continuent de se resserrer et que la coopération s'accroît autour des questions de la reconstruction économique, du contrôle des frontières et des réfugiés. Lors d'une réunion tenue à Istanbul en novembre dernier, le groupe élargi des

États voisins de l'Iraq a décidé de créer un mécanisme d'appui spécial, ce qui nous donne des raisons de croire dans les chances de la coopération. Il est dans l'intérêt de l'Iraq, mais aussi dans celui de tous les pays de la région, que cette coopération s'intensifie. La communauté internationale doit par conséquent saluer, encourager et soutenir les efforts et l'action menés par l'Iraq et l'ensemble des parties concernées.

Le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) tel que défini dans la résolution 1770 (2007) est progressivement mis en œuvre, avec des résultats positifs. Nous comptons sur la MANUI pour jouer un rôle particulier et pour contribuer à l'instauration de la stabilité et du développement en Iraq, afin que le peuple iraquien puisse en bénéficier réellement.

Face à la complexité du contexte politique et sécuritaire, la MANUI doit intensifier les échanges avec le Gouvernement iraquien pour étudier les moyens d'améliorer la situation. Dans le même temps, elle doit s'efforcer de gagner l'appui et la confiance de la majorité de la population irakienne. Pour l'heure, sa priorité est de superviser une discussion approfondie entre les différentes factions irakiennes autour des principaux aspects du processus politique en vue de trouver un terrain d'entente. Nous espérons également que le Gouvernement iraquien et la force multinationale en Iraq parviendront à fournir des gages de sécurité à la MANUI.

Pour que la stabilité règne en Iraq et que les processus de reconstruction et de réconciliation s'engagent au plus vite sur la bonne voie, l'Iraq et la communauté internationale dans son ensemble ont d'importantes tâches à accomplir. Nous engageons vivement la communauté internationale à continuer de tendre une main secourable au peuple iraquien et à lui fournir toute l'aide nécessaire.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, de son exposé complet. Ma délégation remercie également le Représentant permanent des États-Unis pour sa déclaration au nom de la force multinationale.

Le peuple iraquien, comme celui des autres pays, a tout à fait le droit de vivre dans un pays sûr et stable. Tout en restant préoccupée par la poursuite des attentats à la bombe, l'Indonésie juge encourageants les signes d'amélioration de la sécurité qu'indique la

baisse constante de la violence en Iraq ces derniers mois. Nous saluons les efforts du Gouvernement iraquien pour promouvoir la sécurité et la stabilité. Nous nous félicitons également de la déclaration de cessez-le-feu faite par certaines parties iraqiennes qui contribue également au déclin de la violence dans le pays. Ma délégation estime que tous les acteurs concernés réalisent l'importance de faire davantage afin de parvenir à un cessez-le-feu permanent, qui est essentiel à l'instauration d'une paix durable en Iraq.

Une armée et des forces de sécurité iraqiennes, compétentes et bien équipées, sont indispensables à la paix et à la stabilité dans le pays. En ce sens, nous constatons avec satisfaction les progrès constants accomplis en termes de formation, d'équipement et de renforcement des capacités des forces de sécurité iraqiennes. Nous attachons une grande importance au jour où les forces iraqiennes assumeront l'entière responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq, ce qui permettra finalement un retrait progressif de la force multinationale, en vue de mettre à terme fin à sa présence en Iraq.

La paix en Iraq exige aussi stabilité politique, unité et consensus. L'Indonésie insiste donc sur la nécessité pour toutes les parties de mettre de côté leurs divergences et de promouvoir le dialogue afin de sortir de l'impasse politique. L'une des manières de bâtir un consensus politique a trait aux questions constitutionnelles. Si régler ces questions ne garantira pas un bon fonctionnement du processus politique, cela apportera davantage de stabilité et de crédibilité aux autorités iraqiennes et imprimera un élan positif, autant d'ingrédients favorables à une plus grande efficacité du processus à long terme.

L'unité au niveau sociétal est également cruciale pour instaurer une paix durable en Iraq. Le dialogue entre les groupes religieux, politiques et ethniques reste pertinent. La création, par des activistes sadristes, du Rassemblement national iraquien visant à promouvoir la tolérance et le dialogue avec les autres groupes est une démarche louable.

Compte tenu de l'incident de Diwaniyah, en octobre 2007, qui a impliqué des milices chiites rivales, le dialogue intrareligieux n'est pas moins important que le dialogue interreligieux, en Iraq. À cet égard, l'Indonésie se réjouit de la signature d'un accord entre le Conseil suprême islamique d'Iraq et la mouvance sadriste pour éviter une escalade de la violence entre leurs partisans respectifs. Nous saluons

également la tenue du premier forum national des dignitaires musulmans, le 27 novembre 2007, et les initiatives cléricales visant à apaiser les tensions entre sunnites et chiites.

L'évolution de la situation en Iraq n'est pas seulement le fait de la dynamique interne au pays, mais aussi de la situation qui prévaut dans ses milieux régionaux et internationaux. Les États voisins peuvent jouer un rôle important en créant un environnement régional propice aux efforts de reconstruction et à la promotion de la paix et de la stabilité en Iraq. À ce propos, nous sommes satisfaits de la quatrième réunion annuelle des ministres de l'intérieur des États voisins de l'Iraq, qui s'est tenue au Koweït le 23 octobre 2007.

L'Indonésie est en faveur d'une approche qui promeuve la coopération régionale sur les questions sécuritaires relatives à l'Iraq. Nous jugeons encourageantes les récentes initiatives des pays voisins pour accroître la participation à la stabilité régionale, notamment la récente réunion élargie des pays voisins de l'Iraq, organisée à Istanbul les 2 et 3 novembre 2007, où il a été question de stabilité interne, de sécurité aux frontières et de coopération étendue. Nous reconnaissons également le rôle important que l'Iran et la Syrie jouent dans la promotion de la coopération avec l'Iraq dans des domaines tels que la coopération économique et sécuritaire.

La coopération avec les pays voisins est également essentielle pour relever les défis humanitaires qui se rapportent aux réfugiés irakiens. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que 2,2 millions d'Irakiens ont fui vers les pays voisins, dont 44 % en Syrie et Jordanie et 9 % dans d'autres pays du Moyen-Orient.

Ma délégation reste convaincue de la responsabilité croissante de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), conformément à la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité. Nous soulignons l'importance de maintenir un équilibre entre ce rôle élargi et la disponibilité de ressources suffisantes. L'Indonésie appuie par conséquent l'intention du Secrétaire général d'examiner attentivement tous les aspects des activités de la MANUI afin de déterminer la meilleure manière de progresser dans l'exécution du mandat élargi qui lui a été confié par la résolution 1770 (2007).

Nous sommes favorables aux discussions menées par la MANUI avec les autorités compétentes en Iraq pour faire en sorte que les tensions liées à l'expiration

du délai de l'article 140 de la Constitution iraquienne n'entraînent pas de nouvelles violences. Nous appuyons par ailleurs l'assistance technique fournie par la MANUI au Gouvernement iraquien pour progresser en décidant de l'avenir de certains des territoires contestés.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'appui sans réserve de l'Indonésie à la MANUI et à son travail en Iraq.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je m'associe aux orateurs précédents pour remercier M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2008/19). Je remercie le Secrétaire général pour son rapport. Je remercie aussi l'Ambassadeur Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis, pour son exposé.

Le rapport du Secrétaire général nous présente un tableau général mitigé de la situation qui a prévalu en Iraq durant la période considérée. Du côté positif, ma délégation note avec satisfaction qu'en dépit de conditions extrêmement difficiles, le peuple iraquien persévère dans le processus de transition politique énoncé dans la résolution 1546 (2004) et est entré dans une nouvelle phase de sa quête d'unité, de stabilité et de développement. La réduction marquée du nombre d'incidents violents, la prise de contrôle progressive par les autorités irakiennes des responsabilités de sécurité, le processus d'application de l'article 140 de la Constitution et le renforcement du cessez-le-feu de la Jaysh al-Mahdi sont des faits encourageants.

Du côté négatif, ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général quant aux difficultés considérables que rencontre encore le peuple iraquien dans sa quête de paix, de sécurité et de développement. Les attaques contre les civils, les flambées de violence sectaire, l'absence de consensus autour de la promulgation de textes législatifs clefs, l'escalade des tensions à la frontière et la détérioration de la situation humanitaire et en matière des droits de l'homme, alors que le sort de quelque 4 millions de réfugiés et personnes déplacées reste incertain, continuent de poser de graves problèmes au Gouvernement et au peuple irakiens.

Dans la situation actuelle, le rôle de l'ONU en Iraq en ce qui concerne le processus politique, l'appui constitutionnel, l'assistance électorale et, en particulier, l'aide humanitaire et la réconciliation

nationale est plus important que jamais. Nous saluons le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies pour les activités qu'ils entreprennent en Iraq, dans des conditions que le Secrétaire général qualifie d'extrêmement difficiles.

Le Viet Nam apprécie vivement et appuie de tout son poids les efforts entrepris par la MANUI dans l'exécution de son mandat élargi en vertu de la résolution 1770 (2007). Au plan politique, nous appuyons les efforts déployés par les parties concernées pour faire avancer le processus politique et promouvoir le dialogue national et la réconciliation nationale. Nous restons convaincus que le renforcement du processus de révision de la Constitution, le démantèlement des milices et des groupes armés, la lutte contre l'usage illicite des armes et l'amélioration des moyens de subsistance des civils et des conditions de vie des réfugiés et personnes déplacées, ainsi que le renforcement de l'état de droit, sont parmi les mesures les plus importantes pour aider l'Iraq à venir à bout de ses problèmes actuels.

Sur le front économique, nous encourageons le Gouvernement iraquien à prendre des mesures spécifiques afin de produire des résultats tangibles en termes de réduction de la pauvreté, de services public, de création d'emplois et de renforcement des institutions. Nous pensons qu'il s'agit de pas essentiels qui jetteront les bases solides d'un travail de reconstruction efficace et durable.

Nous réaffirmons notre appui aux activités entreprises dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq. Dans l'application de son mandat élargi, la MANUI devrait continuer d'aider l'Iraq à exécuter toutes ces mesures de façon efficace.

Ma délégation est encouragée par les efforts de l'Iraq pour renforcer une coopération et un dialogue constructifs avec les pays de la région, dans les domaines économique, sécuritaire, énergétique et humanitaire. Nous pensons aussi que la réduction du nombre d'incidents violents en septembre, octobre et novembre 2007 est due en partie à l'amélioration de la coopération en la matière. Nous espérons que ce type de coopération et de dialogue aura lieu non

seulement avec l'Iran et la Syrie, mais aussi avec d'autres pays voisins concernés, afin d'atténuer les tensions aux frontières, d'empêcher de nouvelles hostilités et de régler les questions humanitaires.

Étant donné les difficultés persistantes dans presque tous les domaines, le rôle de la communauté internationale en général et des pays de la région en particulier reste fondamental pour aider les Iraquiens à relever les défis de la sécurité, des questions humanitaires, de la réconciliation nationale et du développement économique. Le Viet Nam continuera d'appuyer le processus politique en Iraq ainsi que les efforts des parties concernées pour restaurer la paix, la stabilité, l'unité et la prospérité en Iraq. Nous appuyons les efforts du peuple iraquien dans la reconstruction de son pays et nous attendons avec intérêt d'établir des relations politiques, économiques et commerciales avec l'Iraq, lorsque les conditions le permettront.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Staffan De Mistura, de l'exposé qu'il nous a présenté sur le rapport dont nous sommes saisis, ainsi que l'Ambassadeur des États-Unis, M. Khalilzad, de son exposé sur les activités de la Force multinationale en Iraq.

Si nous nous félicitons de la diminution du degré de violence en Iraq, ma délégation demeure préoccupée par la situation sécuritaire en Iraq, qui reste précaire. Le rapport du Secrétaire général indique que, chaque jour, il y a environ 90 incidents sécuritaires, ce qui est inacceptable. De fait, le Secrétaire général nous met également en garde sur le point suivant :

« les attentats faisant de très nombreuses victimes, tels que les trois voitures piégées qui ont explosé à Amara le 12 décembre et la série d'attentats de la fin de décembre, tempèrent l'optimisme en rappelant que ceux qui usent du terrorisme dans la poursuite de leurs objectifs politiques n'ont aucun respect pour les droits humains ou la vie humaine » (*S/2008/19, par. 68*).

Nous souhaitons réaffirmer que tout règlement du conflit en Iraq doit suivre un processus politique sans exclusive et la réconciliation nationale, ainsi qu'un dialogue constructif avec les États voisins. Nous nous félicitons de l'adoption de la loi sur la justice et la responsabilisation, qui est un pas en avant vers la réconciliation entre les différentes parties. Nous espérons que les parties irakiennes continueront de trouver les moyens de mener plus avant leur

réconciliation. Le rôle des acteurs régionaux ne saurait être trop souligné, et ma délégation appuie les efforts visant à remédier à la violence, aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés. Nous voyons de façon positive les débats entre l'Iraq et tous ses voisins, qui œuvrent en partenariat pour assurer la stabilité, la sécurité et la reconstruction économique de la région. La coopération régionale est nécessaire pour assurer la stabilité non seulement en Iraq, mais aussi dans la région tout entière.

Ma délégation a récemment soutenu l'adoption de la résolution 1790 (2007), qui a renouvelé le mandat de la Force multinationale, car le Gouvernement iraquien estime que sa présence continue sera nécessaire à la sécurité. Nous constatons que selon le Gouvernement iraquien, cela devrait être le renouvellement final du mandat de la Force multinationale. La résolution 1790 (2007) proroge également le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle. L'Afrique du Sud se félicite de cette décision, mais reste préoccupée par le fait que les constatations répétées de graves irrégularités en ce qui concerne les décaissements de fonds du Fonds de développement pour l'Iraq et le contrôle de la vente et des contrats de pétrole n'ont pas été suivies d'effet. Nous nous félicitons donc de la décision d'organiser une réunion attendue de longue date du Conseil de sécurité pour débattre des conclusions des vérificateurs indépendants attachés au Conseil international consultatif et de contrôle.

Le mandat actuel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), aux termes de la résolution 1770 (2007), témoigne de la détermination de la communauté internationale à aider le peuple iraquien à sortir de la crise actuelle. Ma délégation appuie fermement le rôle élargi de l'ONU en Iraq, conformément à notre attachement au multilatéralisme et au règlement des conflits. L'ONU a un rôle particulièrement important à jouer concernant la réconciliation nationale en Iraq. Comme le Secrétaire général l'a indiqué précédemment, l'ONU a non seulement des bonnes relations avec toutes les parties de tout bord politique en Iraq, mais peut également tirer parti des meilleures pratiques de ses opérations dans d'autres conflits mondiaux. Néanmoins, il convient de signaler qu'en ce qui concerne le rôle plus direct de l'ONU, comme l'implique la résolution 1770 (2007) elle-même, le rôle élargi prévu dans la résolution ne peut l'être que si les circonstances le permettent. La sûreté du personnel des Nations Unies doit être une considération primordiale.

Nous réaffirmons une fois encore qu'en dépit des événements qui ont conduit à la situation actuelle, le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les pouvoirs accordés à la force multinationale soient exercés de façon conforme aux décisions du Conseil, à ce que les ressources naturelles de l'Iraq et les fonds du Fonds de développement pour l'Iraq soient utilisés dans l'intérêt de la population iraquienne, et à ce que le droit international et les droits de l'homme soient respectés par toutes les parties.

M^{me} Mladineo (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres intervenants pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan De Mistura, et le remercier de son exposé au Conseil.

Nous remercions également l'Ambassadeur Khalilzad de son compte rendu sur les activités de la force multinationale en Iraq.

La mission de M. De Mistura est difficile, et nous lui apportons tout notre appui. Nous sommes convaincus qu'il nous fera progresser avec succès vers la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1770 (2007). Nous pensons également que l'ONU a une position unique pour ce qui est d'aider le Gouvernement iraquien à consolider les institutions gouvernementales, promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, et faire participer les pays voisins. Cela étant dit, j'aimerais remercier de ses efforts M. Qazi, prédécesseur de M. De Mistura.

Alors que la Croatie se joint au débat du Conseil sur l'Iraq, les indicateurs de sécurité sont encourageants et témoignent d'une baisse sensible de la violence. Nous saluons les efforts combinés des forces de sécurité irakiennes et de la force multinationale, et j'espère que cette tendance positive va se poursuivre et se consolider. Toutefois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la série d'attentats violents qui s'est produite récemment rappelle tristement que la situation sécuritaire reste précaire dans le pays. Ces dernières années, l'Iraq a subi de très lourdes pertes humaines. La Croatie déplore les attaques perpétrées contre des civils. Parmi les nombreux défis qui se posent à l'Iraq, l'amélioration de la situation sécuritaire et des droits de l'homme doit rester prioritaire.

Si la persistance de la violence empêche l'édification de la nation, l'inverse est également vrai : sans de véritables progrès dans le processus politique, les récentes améliorations survenues dans le domaine

de la sécurité pourraient disparaître. Nous souscrivons à l'évaluation qui figure dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le rythme du processus politique n'a pas montré le niveau nécessaire de progrès, et nous appelons les dirigeants irakiens à examiner sincèrement les questions politiques fondamentales.

Le processus de révision de la Constitution, la loi sur les hydrocarbures et l'application de l'article 140 de la Constitution continuent d'être les principaux défis à relever pour aller de l'avant. Nous notons avec satisfaction l'adoption récente de la loi longtemps attendue sur la justice et la responsabilité, et nous espérons qu'elle fera avancer la réconciliation nationale. Il est tout aussi important de poursuivre les tendances positives constatées dans la coopération régionale. La dynamique croissante suscitée par la conférence des pays voisins est rassurante, et nous nous félicitons du résultat de la réunion ministérielle élargie des États voisins tenue à Istanbul en novembre dernier. La stabilisation de l'Iraq dépend en grande partie de l'engagement constructif des pays frontaliers de l'Iraq et la poursuite du dialogue est de la plus haute importance.

L'aggravation de la crise humanitaire est un sujet de grave préoccupation. Outre le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées, la persistance de la violence compromet la réalisation de l'objectif visant à répondre aux besoins alimentaires de base. Nous saluons les efforts déployés par les organismes des Nations Unies sur le terrain, en particulier les opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme alimentaire mondial, et nous rendons hommage aux pays voisins qui ont offert leur aide.

Les difficultés auxquelles l'Iraq est confronté ne respectent pas les frontières et engendrent des risques non seulement pour les pays voisins, mais aussi pour l'ensemble de la région et au-delà. Nous croyons que le succès en Iraq exige un effort collectif et un engagement focalisé. Nous sommes d'avis, comme M. De Mistura, que l'ONU est prête à assumer un rôle central et énergique en Iraq. La MANUI mérite notre appui intégral et continu. Nous saluons les efforts déployés par le personnel des Nations Unies qui continue de s'acquitter de ses fonctions et d'œuvrer à l'élargissement de la présence de l'ONU dans des circonstances difficiles.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial, M. De Mistura, et l'Ambassadeur Khalilzad pour leurs exposés. Comme c'est la première fois que M. De Mistura fait un exposé au Conseil depuis qu'il a pris ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, je tiens à le féliciter du travail qu'il a déjà accompli – caractérisé par une approche très pragmatique – et je lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures en Iraq.

Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport (S/2008/19) et pour les informations utiles qu'il a fournies sur la situation en Iraq. L'Italie salue et appuie sans réserve le solide engagement de l'ONU en Iraq, engagement renforcé récemment par le nouveau mandat élargi conféré par la résolution 1770 (2007) à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et au Représentant spécial De Mistura.

Nous avons toujours appuyé le rôle joué par l'ONU pour faciliter et soutenir le processus politique et le processus de réconciliation nationale en Iraq par le biais du dialogue que le Représentant spécial du Secrétaire général maintient avec tout un éventail d'acteurs politiques de la scène iraquienne et de représentants de la société civile, et aussi par le biais de l'assistance technique fournie par la Mission en matière électorale et constitutionnelle.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'élargissement de la portée de l'action de la MANUI en faveur de la bonne application de l'article 140 de la Constitution iraquienne, comme cela est largement signalé dans le dernier rapport du Secrétaire général.

S'agissant de la situation humanitaire, nous restons extrêmement préoccupés par le nombre élevé de réfugiés irakiens dans les pays voisins et de personnes déplacées en Iraq même. Nous saluons les efforts déployés face à cette situation par les pays qui ont accueilli des réfugiés irakiens, ainsi que par l'ONU. L'Italie a, pour sa part, répondu à l'appel conjoint lancé en juillet dernier par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF, en fournissant plus de 4,2 millions de dollars pour des activités en faveur des Irakiens réfugiés et déplacés en Iraq, en Syrie et en Jordanie.

Dans son rapport, le Secrétaire général a également mentionné les activités menées en faveur de la reconstruction de l'Iraq grâce au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. À

cet égard, je voudrais communiquer quelques renseignements sur les progrès réalisés par la coprésidence italienne du Comité des donateurs de ce Mécanisme pour aligner son plan d'action sur les priorités mises en relief dans la stratégie de développement nationale dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq.

À la suite de la réunion tenue à Bagdad le 8 décembre dernier, nous avons proposé la tenue de réunions officielles, qui se dérouleront en Italie au cours des prochains jours, avec la participation de représentants du Gouvernement iraquien, d'organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale, ainsi que des principaux bailleurs de fonds attachés à la reconstruction de l'Iraq et qui ont déjà des locaux sur le terrain.

Ces réunions précéderont également la réunion semestrielle du Comité des donateurs, qui doit avoir lieu à Bagdad fin mars. L'objectif est de créer autant de synergies que possible sur le terrain – tant au niveau central qu'au niveau local – en utilisant au mieux les installations existantes et les mécanismes de coordination fournis par le Pacte international pour l'Iraq. Je citerai par exemple, le Groupe consultatif pour l'Iraq dont la première réunion – de l'avis de l'Italie – devrait avoir lieu avant la réunion prévue du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq.

M. Soler Torrijos (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mon appréciation de l'exposé qui nous a été présenté ce matin, et me féliciter de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Staffan De Mistura. Nous lui souhaitons plein succès dans la tâche délicate qui lui a été confiée, et nous sommes certains qu'il saura prendre des mesures inédites lorsque cela s'avérera opportun et prudent. Nous notons avec optimisme l'engagement croissant de la communauté internationale, notamment celui des pays de la région, dans la reconstruction et la stabilité de l'Iraq. Il y a quelques mois, nous avons constaté de nouveaux signes du renforcement du Pacte international pour l'Iraq, et nous avons les résultats des dernières réunions ministérielles tenues à Koweït et à Istanbul, qui constituent également une reconnaissance du fait que la consolidation de la paix en Iraq exige de redoubler d'efforts en faveur du dialogue et du développement social.

Du point de vue du Panama, la lenteur du processus politique en Iraq est devenue un obstacle à la consolidation des institutions politiques et sociales plus fondamentales. Nous avons cependant bon espoir que les dirigeants irakiens pourront surmonter leurs divergences politiques afin de parvenir à un consensus sur la nature et la structure de leur État.

Le rapport présenté par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en octobre dernier (S/2007/608) décrit la gravité de la situation humanitaire dans le pays, résultat de la violence sectaire. Le nombre de personnes déplacées a augmenté de 16 % ces derniers mois. Il est de plus en plus urgent d'instaurer des conditions adéquates et stables afin que les millions d'Iraquiens déplacés puissent rentrer chez eux.

Nous sommes quelque peu préoccupés par l'organisation de civils en « conseils de l'Éveil ». Ces groupes armés irréguliers doivent faire l'objet d'une surveillance particulière, même si on leur attribue une réduction partielle de la violence dans certaines régions de l'Iraq. Les paramètres juridiques, opérationnels et d'obligation redditionnelle qui régissent leur fonctionnement doivent être clairement définis. Le Panama voit d'un bon œil les efforts déployés par le Gouvernement irakien pour intégrer ces unités dans les forces de sécurité régulières.

C'est un bon moment pour que le Conseil de sécurité réfléchisse quant à son rôle dans le règlement de la crise politique et humanitaire de l'Iraq. Notre délégation est optimiste au vu des informations indiquant que la situation concernant la violence s'est relativement améliorée. Le mandat élargi de la MANUI approuvé par la résolution 1770 (2007) a été une étape importante qui a permis à l'ONU d'avoir une participation plus active et plus focalisée.

Nous réitérons nos meilleurs vœux de succès au nouveau Représentant spécial, et nous l'exhortons à poursuivre ses efforts en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous qui aboutira à une réconciliation durable du peuple irakien.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais commencer par saluer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan De Mistura, pour ce premier exposé, mais aussi pour la marque qu'il a d'ores et déjà imprimée à l'action des Nations Unies en Iraq. Je remercie également l'Ambassadeur Khalilizad pour l'exposé qu'il a fait au nom de la force multinationale.

Ma délégation constate avec d'autres, et avec satisfaction, que la situation sécuritaire en Iraq continue à s'améliorer. La diminution des violences sectaires et des attaques terroristes est porteuse d'espoirs parce que cette amélioration sécuritaire est aussi, et de plus en plus, le fruit des efforts des Iraquiens, toutes communautés confondues, et aussi parce qu'elle a été accompagnée de gestes politiques qui ont le potentiel de rendre aux Iraquiens la confiance dans le dialogue.

Après l'adoption de la loi sur la justice et la responsabilité, que M. De Mistura a à juste titre, mise en relief, nous espérons que des progrès similaires seront réalisés dans d'autres domaines tels que la gestion des ressources en hydrocarbures, la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution, ou encore la révision de la Constitution. Le contrat constitutionnel est en effet le seul outil capable de rendre aux Iraquiens leur confiance dans un État fort qui garantisse à chaque communauté ses droits de participation à un avenir commun.

La communauté internationale doit continuer à encourager les efforts en ce sens, d'abord, bien sûr, en contribuant à l'amélioration concrète des conditions de vie des Iraquiens, mais plus encore en soutenant les efforts du Gouvernement irakien pour resserrer ses liens de coopération avec les voisins immédiats. Les réunions ministérielles de Charm el-Cheikh et d'Istanbul ont produit des résultats appréciables sur les questions des réfugiés et de la sécurité des frontières. Nous espérons qu'à la réunion annoncée au Koweït, les trois groupes de travail et le mécanisme d'appui spécial, qui ont été créés, permettront de les consolider.

Je tiens à souligner le rôle moteur joué par les Nations Unies en Iraq, et ce malgré les limites posées par les conditions de sécurité. Dans ce contexte, je tiens à réitérer le plein soutien de la Belgique au Secrétaire général et à son Représentant spécial dans leur détermination à faire jouer aux Nations Unies le rôle renforcé que leur a donné la résolution 1770 (2007).

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de faire une intervention en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, je voudrais informer les membres du Conseil que la délégation du Costa Rica a demandé à prendre la parole après la déclaration du représentant de l'Iraq.

Je vais donc faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

Je voudrais d'emblée exprimer mes remerciements à M. Staffan De Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, pour son exposé. Je le félicite pour ses efforts et ceux de son prédécesseur et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad pour son exposé au Conseil de sécurité portant sur les activités de la force multinationale en Iraq.

Nous nous rendons parfaitement compte que la situation dans laquelle se trouve l'Iraq aujourd'hui résulte directement du siège et de l'invasion et de l'occupation qui ont suivi et par le biais desquels les forces d'occupation ont détruit les institutions politiques, administratives et culturelles du pays. Cela a engendré la situation actuelle dont nous sommes pleinement conscients.

Nous savons également qu'il incombe au premier chef au peuple iraquien de mettre fin à l'effusion de sang, en Iraq, d'assurer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays et le contrôle de ses propres ressources naturelles, et de ce fait, de permettre à tous les citoyens de prendre part aux affaires nationales sans marginaliser aucun secteur de la population. Les Iraquiens sont tout à fait capables d'assumer cette responsabilité. Nous pensons que le rôle de la communauté internationale et des voisins immédiats de l'Iraq doit être de promouvoir le dialogue et la réconciliation, en atténuant toutes les tensions entre les Iraquiens.

En outre, la réconciliation et le dialogue entre les Iraquiens exigent que l'on se fixe un objectif clair, à savoir la fin de l'occupation. Nous pensons que l'occupation est la pomme de discorde principale entre les factions irakiennes. Nous pensons donc que la MANUI doit jouer un rôle central dans la promotion du dialogue et de la réconciliation et de l'atténuation des tensions. Ce rôle procède de la nécessité de parvenir à la réconciliation et à la stabilité dans tous les secteurs, y compris la sécurité.

Nous nous félicitons de l'amélioration de la situation sécuritaire mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/19). Sans doute les premiers retours des réfugiés et des personnes déplacées, quoique modestes à ce stade, reflètent-ils cette amélioration. Nous espérons que cette tendance se poursuivra grâce à l'amélioration du processus politique dans le pays. Aux paragraphes 3 et 4, le

rapport indique qu'on a progressé lentement dans ce domaine.

Nous devrions peut-être nous féliciter de l'adoption de la loi sur la justice et la responsabilité et du consensus sur la nécessité d'appliquer l'article 140 de la Constitution. M. De Mistura a joué un rôle louable à cet égard. Ce sont là des indicateurs encourageants. Ils ne sont toutefois pas suffisants pour nous permettre de parler de progrès véritables dans le processus politique.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, je me dois de signaler le paragraphe 54 du rapport où il est fait mention des sociétés privées de sécurité. Nous estimons que ces sociétés de sécurité sont en fait comparables à des entreprises de mercenaires. La manière dont elles se sont comportées en Iraq justifie non seulement qu'il soit mis fin à leur emploi mais aussi qu'elles soient traduites en justice. L'on parle beaucoup des droits de l'homme; ceux qui s'en préoccupent devraient peut-être s'arrêter un instant et examiner les activités de ces sociétés.

La Libye encourage toutes les parties en Iraq à travailler à la réconciliation. Nous invitons le Gouvernement iraquien à persévérer dans ses efforts visant à tendre la main aux pays voisins, ce qui ne manquera pas d'avoir un effet positif sur l'amélioration de la sécurité et des conditions humanitaires pour la population iraquienne. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion des pays voisins qui s'est tenue en octobre au Koweït, ainsi que de la Conférence d'Istanbul qui a rassemblé, en novembre, les ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq, les organisations internationales et d'autres partenaires.

Nous estimons que les conditions qui prévalent actuellement en Iraq exigent que toutes les ressources du pays, aussi bien humaines que matérielles, soient mobilisées en faveur de la reconstruction. Nous appuyons donc vigoureusement l'appel que l'Iraq a lancé en faveur de l'annulation de toutes les dettes accumulées dans le cadre du programme pétrole contre nourriture. Nous demandons également l'annulation de toutes les indemnités prévues, ou au moins un moratoire sur leur versement. Ces fonds doivent servir au développement de l'Iraq.

En outre, nous demandons à ce qu'il soit mis fin à la fuite des cerveaux dont est victime l'Iraq du fait du chômage et de l'insécurité. Nous savons que cela n'est pas chose facile, mais cela mérite que l'on y consacre de sérieux efforts. Nous pensons que l'on pourrait

commencer par faire en sorte que le Gouvernement iraquien accorde une plus grande attention à ceux qui ont fui vers les pays voisins. Nous remercions d'ailleurs ces pays, en particulier la Syrie et la Jordanie, des sacrifices qu'ils consentent et de leur hospitalité.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les organismes des Nations Unies présents en Iraq. Nous espérons que les prochains rapports du Secrétaire général fourniront des détails sur l'appui que l'UNESCO fournit au Gouvernement iraquien dans ses efforts pour rapatrier les biens culturels qui ont été pillés dans le pays.

En conclusion, nous soutenons les efforts de la MANUI. Nous espérons que toutes les ressources possibles seront mises à la disposition de la mission et du Bureau du Représentant spécial. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général quant à la nécessité de garantir la sécurité de la mission.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Italie, de la manière réussie avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M Staffan De Mistura, le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, qui, pour la première fois, est présent parmi nous afin de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2008/19) sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous saluons les efforts qu'il déploie pour venir en aide à l'Iraq et au peuple iraquien. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Khalilzad de son exposé fait au nom de la force multinationale, qui n'est pas une force d'occupation mais une force amie venue aider l'Iraq et le peuple iraquien à maintenir la sécurité et à protéger les frontières, conformément aux résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007).

Mon gouvernement a examiné le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2008/19. Nous voudrions faire part des commentaires qu'il nous

inspire à la lumière de l'évolution de la situation et des progrès constatés en Iraq.

En ce qui concerne l'évolution de la situation politique, le Gouvernement iraquien est déterminé à poursuivre ses efforts pour parvenir à la réconciliation nationale, renforcer la cohésion sociale et éviter une guerre civile. La scène politique iraquienne est actuellement le théâtre d'un dialogue politique actif entre les différents dirigeants et les différentes personnalités politiques en vue de faire progresser le processus et de parvenir à un accord qui réponde aux intérêts du peuple iraquien. Par ailleurs, le Conseil iraquien des représentants a récemment adopté une loi sur la justice et la responsabilité, qui est considérée comme un pas très positif vers la réconciliation nationale et qui permettra de panser les blessures du passé. Le Conseil des représentants examine actuellement la ratification de la loi sur les hydrocarbures, du budget de 2008 et de la loi sur les gouvernorats.

Pour ce qui est des efforts que déploie l'Iraq en vue de normaliser sa situation sur la scène internationale et d'établir des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'amitié, le Gouvernement iraquien a signé une déclaration de principes pour des relations de coopération et d'amitié à long terme entre la République d'Iraq et les États-Unis d'Amérique, qui à l'avenir constituera le cadre des relations politiques, économiques, sécuritaires et diplomatiques entre les deux pays.

Mon gouvernement attend avec intérêt que l'Iraq retrouve sa place normale au sein de la communauté internationale et qu'il surmonte le lourd fardeau hérité de la dictature précédente, qui a soumis l'Iraq à un régime de mesures spéciales prescrites en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement attend également avec intérêt que le Conseil de sécurité s'attaque aux questions irakiennes sans recourir aux dispositions du Chapitre VII, conformément aux changements importants qui sont intervenus dans le pays. Il espère aussi pouvoir entamer un nouveau chapitre dans lequel l'Iraq entretiendrait des relations amicales et normales avec la communauté internationale.

Les efforts menés par le Gouvernement iraquien en coopération avec l'ONU depuis la deuxième réunion élargie des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, qui a eu lieu à Istanbul en novembre 2007, ont permis l'approbation d'un mécanisme

d'appui spécial basé à Bagdad. Nous espérons que ce mécanisme contribuera à restaurer la sécurité et la stabilité en Iraq et dans toute la région et qu'il permettra de mettre en œuvre toutes les mesures décidées par les ministres.

En ce qui concerne les Iraquiens réfugiés à l'étranger et les personnes déplacées du fait de la violence sectaire, le Gouvernement iraquien est déterminé à suivre cette question en collaboration avec les Gouvernements des pays frères qui accueillent des réfugiés irakiens, en particulier les pays voisins, et à répondre aux besoins de ces réfugiés, à faciliter leur retour volontaire en Iraq, à assurer une coordination avec les organisations internationales et à soutenir les pays d'accueil. À cet égard, le Gouvernement iraquien tient à remercier les pays d'accueil et les organisations internationales de leurs contributions en vue d'atténuer la crise humanitaire. Mon gouvernement tient également à remercier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de ses efforts et à se féliciter de l'appel lancé récemment pour appuyer l'action qu'il mène en vue de venir en aide aux réfugiés irakiens. Nous réaffirmons que l'appui de la communauté internationale demeurera indispensable jusqu'à ce que cette crise prenne fin.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, le Gouvernement iraquien est déterminé à combattre et à vaincre le terrorisme et à rétablir la sécurité et la stabilité dans toutes les régions de l'Iraq. L'année dernière, le Gouvernement a commencé à exécuter un plan de maintien de l'ordre dans le cadre de ses efforts pour faire respecter la primauté du droit, promouvoir et protéger les droits de l'homme et lutter contre les activités criminelles et terroristes qui prennent les civils innocents pour cible. Ce programme a porté ses fruits et la population iraquienne en constate les résultats positifs. Des dizaines de membres de haut niveau d'Al-Qaïda ont été tués et de nombreux autres membres de cette organisation terroriste, qui tentaient de provoquer des conflits sectaires en Iraq, ont été emprisonnés. En outre, les efforts des dirigeants politiques et religieux irakiens ont permis de conclure un cessez-le-feu entre les milices, y compris l'armée du Mahdi.

Le Gouvernement iraquien s'est également efforcé de débarrasser les services de sécurité des éléments corrompus qui les avaient infiltrés. Cette mesure a permis de restaurer la confiance entre la population et les services de sécurité. Il convient également de signaler que l'accroissement des effectifs

des forces multinationales et le rôle qu'elles ont joué dans la coopération avec les forces irakiennes ont contribué à rétablir la sécurité et la stabilité en Iraq et à réduire le nombre d'activités terroristes ainsi que l'ampleur de la violence, tout en mettant en œuvre le plan de maintien de l'ordre public et en déployant les forces de l'Éveil (Awakening) dans les zones de conflit. Le Gouvernement iraquien tient à investir dans l'amélioration de la situation sécuritaire en assumant la responsabilité de la sécurité dans les provinces irakiennes, ce qu'il a déjà fait dans neuf provinces. Le Gouvernement s'efforce de mieux préparer les forces de sécurité irakiennes à assumer leurs responsabilités dans tout le pays.

Compte tenu des améliorations considérables de la situation sécuritaire en Iraq, mon gouvernement voudrait, de cette tribune, inviter tous les pays frères et amis à rouvrir leurs ambassades en Iraq. Nous espérons également recevoir l'appui de la communauté internationale dans les efforts que nous déployons pour rétablir la stabilité et la sécurité en Iraq. Par ailleurs, nous nous félicitons des récentes mesures prises par l'ONU pour reprendre les opérations à Bassora. Nous espérons que l'ONU rouvrira son bureau dans cette ville afin de fournir l'aide nécessaire à la population iraquienne, conformément à la résolution 1770 (2007).

Mon gouvernement est très désireux de réformer l'économie iraquienne, qui a été dévastée par les guerres déclenchées par le régime précédent contre ses voisins, guerres qui ont épuisé et gaspillé les richesses de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien est déterminé à utiliser ses revenus pour améliorer le niveau de vie de la population iraquienne et accroître sa prospérité. Le Conseil des représentants iraquien a adopté une série de mesures, notamment des augmentations des pensions de retraite et des salaires des fonctionnaires. Il a également approuvé la création d'une couverture sociale pour les pauvres, les orphelins et les handicapés.

En outre, le Gouvernement s'efforce d'utiliser au mieux son budget national de 2008 pour mener à bien des projets et des programmes de développement, et il a déclaré que 2008 serait une année d'investissement et de développement en Iraq. Le Gouvernement est également déterminé à prendre des mesures décisives pour lutter contre la corruption et à œuvrer pour mettre en place des institutions nationales efficaces et transparentes. Il a récemment organisé une conférence sous les auspices du Premier Ministre,

S. E. M. Nuri al-Maliki, pour examiner les moyens de lutter contre le phénomène dangereux de la corruption.

Tandis qu'ils travaillent pour reconstruire leur pays et ses infrastructures afin de combler les aspirations de chacun au développement et à la prospérité, le Gouvernement et le peuple irakiens demande une réduction du pourcentage des revenus du pétrole versé par l'Iraq à titre de dédommagement conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, plus précisément une réduction de 5 à 1 %. À cet égard, le Gouvernement irakien examine, avec nos frères de l'État du Koweït, les solutions qui pourraient servir les intérêts des deux pays frères. Le Gouvernement irakien collabore également avec d'autres pays pour régler la question de la dette irakienne conformément aux mesures adoptées par le Club de Paris. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à tous les pays, y compris, plus récemment, la République de Serbie, qui ont récemment annulé la dette de l'Iraq, et nous voudrions demander à nos pays frères d'appuyer les efforts déployés par le peuple irakien pour reconstruire le pays en annulant la dette de l'Iraq.

Nous espérons que la communauté internationale maintiendra son appui aux processus économique et de développement menés en Iraq en continuant d'appuyer et de verser des contributions au Pacte international pour l'Iraq. Nous demandons également que la communauté internationale appuie les efforts du Gouvernement irakien pour fournir les services de base, que ce soit l'électricité, l'eau potable, le carburant et les soins de santé, et pour développer le secteur des services.

Pour terminer, le Gouvernement irakien voudrait exprimer sa reconnaissance à tous les pays frères et amis qui ont appuyé le peuple irakien pendant une période difficile. Nous voudrions également adresser nos remerciements à M. De Mistura et à son équipe, en Iraq et à New York, pour les efforts qu'ils ont déployés. Le Gouvernement irakien réaffirme qu'il espère sincèrement que l'ONU renforcera son rôle en Iraq en augmentant sa présence sur le terrain. Nous réaffirmons également notre coopération avec la MANUI en Iraq.

À cet égard, nous voudrions mentionner l'invitation adressée au Bureau des droits de l'homme de la MANUI par les Ministères de la justice, de la défense, de l'intérieur et du travail et des affaires sociales de Bagdad et du Kurdistan, lui demandant de

visiter les centres de détention et les prisons afin de se rendre compte de la situation des prisonniers et des détenus. L'invitation témoigne clairement du vif souhait du Gouvernement irakien de maintenir ses relations avec la MANUI dans le cadre d'une coopération et d'une coordination dans les différents domaines relevant de son mandat, sans qu'il soit porté atteinte aux décisions souveraines de l'Iraq. Je voudrais également assurer que mon gouvernement est disposé à contribuer à la construction du nouveau quartier général de la MANUI en Iraq, afin de faciliter l'accomplissement de son mandat conformément à la résolution 1770 (2007).

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. De Mistura pour le rapport qu'il a présenté au Conseil et l'Ambassadeur Khalilzad pour son rapport sur la force multinationale.

Ma délégation a demandé à prendre la parole après la déclaration de l'Ambassadeur Al Bayati, parce que nous étions convaincus que son intervention apporterait des éléments complémentaires que le Conseil devrait examiner. Il est possible qu'à l'avenir, nous demandions la permission du Conseil de prendre la parole après que les parties intéressées se seront exprimées.

Pour le Costa Rica, comme l'ont dit d'autres délégations, la situation humanitaire en Iraq demeure inquiétante. Il semble cependant que nous devions reconnaître et saluer les progrès réalisés pour instaurer la sécurité et l'état de droit en Iraq. Nous nous félicitons que le Représentant spécial ait déclaré que l'année 2008 devrait être placée sous le signe de la souveraineté et de la responsabilité.

En ce sens, nous saluons la volonté du Gouvernement irakien et de ses forces politiques, qui progressent avec une certaine aisance. Nous jugeons favorablement les accords des forces politiques visant à promouvoir des ententes pouvant mener à la réconciliation nationale. Il nous semble qu'il s'agit d'un élément important pour le règlement définitif de la situation en Iraq. Nous nous félicitons de l'esprit dans lequel le Gouvernement irakien sollicite l'appui international, tout en manifestant sa volonté de prendre en main son propre processus national.

En ce sens, nous rappelons que, déjà dans sa lettre de décembre dernier, le Gouvernement irakien nous avait fait part de ce qu'il avait remplacé, en ce qui concerne la sécurité, la Force multinationale dans huit des provinces du pays. Le Costa Rica, comme l'a

déclaré également le représentant de l'Indonésie, espère ardemment que ce processus connaîtra des progrès importants. Nous avons également été heureux de lire dans la lettre de décembre du Premier Ministre iraquien qu'il souscrivait à la prorogation du mandat de la MANUI pour une année supplémentaire, que ce mandat ferait l'objet d'un examen permanent et qu'il pourrait y être mis fin plus tôt sur la demande du Gouvernement iraquien. De même, nous nous félicitons de la déclaration du Représentant iraquien selon laquelle son pays, son peuple et son gouvernement souhaitent cesser d'être considérés au titre des dispositions du Chapitre VII de la Charte et normaliser leurs relations avec la communauté internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. De Mistura afin qu'il réponde aux questions qui ont été posées et réagisse aux observations qui ont été faites.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : Je voudrais, très brièvement dire, au nom de tous mes collègues à Bagdad, à Erbil, à Bassorah et, je l'espère, à Kirkouk, combien nous sommes reconnaissants des observations positives, des bons conseils et des encouragements de chacun des intervenants qui se sont exprimés à la présente séance, organisée dans le contexte d'une période très constructive. Je les emporterai avec moi à Bagdad et je les examinerai certainement encore, car ils nous orienteront dans notre mission à venir. Comme je l'ai dit, 2008 sera une année particulière et cruciale pour nous tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.